



Portables, antennes relais, WIFI, GPRS, 3G, WIMAX...

TcherMobile ?

> Renvoyer cette carte est indispensable pour évaluer l'impact de la campagne

- J'ai adressé une carte pétition** aux trois ministres
- Je commande** exemplaires de la campagne
 - Jusqu'à 50 exemplaires : 0,45 € pièce, port compris.
 - Au-delà de 51 exemplaires : 0,30 € pièce, port compris.
- Je commande** autocollants « TCHERMOBILE ? » pour 1 € pièce
- Je commande** lot(s) de 8 cartes postales « TCHERMOBILE ? » à 5 € le lot, port compris
- Je commande** dossier(s) de campagne « TCHERMOBILE ? » à 5 € pièce, port compris
- Je commande** petit guide(s) « Pour raccorder » à 7 € pièce, port compris
- Pour garantir l'indépendance financière d'Agir pour l'environnement, je participe aux frais engagés et **je fais don** de €.

Au total, je verse € à l'ordre d'Agir pour l'environnement.

EXPÉDITEUR

Nom, prénom

Adresse

Signature

réAGIR



Portables, antennes relais, WIFI, GPRS, 3G, WIMAX...

TcherMobile ?

Madame la Ministre de la Santé

La progression des connaissances scientifiques concernant les effets des rayonnements de la téléphonie mobile sur nos organismes nécessite une réaction politique forte, seule à même d'éviter un nouveau scandale sanitaire. L'accumulation d'études inquiétantes qui devrait être de nature à provoquer l'application immédiate du principe de précaution, rend l'inaction gouvernementale incompréhensible voire irresponsable dans ce dossier. Celle-ci ne peut être interprétée que comme une volonté de privilégier des impératifs purement économiques au détriment des enjeux de santé publique.

Cette absence circonstanciée des autorités publiques françaises permet ainsi aux opérateurs de vendre sans contrainte réelle et sérieuse des portables à des bébés et enfants et d'installer des antennes sur et à proximité de sites sensibles comme les écoles, les crèches, les hôpitaux ou encore les maisons de retraite.

Au regard de la généralisation du téléphone portable et son utilisation massive, notamment chez les adolescents, nous vous demandons d'interdire leur commercialisation aux enfants de moins de 14 ans et lancer immédiatement une vaste campagne de sensibilisation à l'usage raisonné du portable. Nous vous demandons également de modifier le décret du 03 mai 2002 afin de limiter l'exposition des riverains d'antennes relais à 0,6 volt/mètre.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ces propositions,

EXPÉDITEUR

Nom, prénom

Adresse

Signature

réAGIR



Portables, antennes relais, WIFI, GPRS, 3G, WIMAX...

TcherMobile ?

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale

En une décennie, le téléphone portable est devenu un outil massivement utilisé, notamment par les adolescents. Or, la question de l'exposition des populations jeunes est particulièrement préoccupante. A l'utilisation massive du téléphone portable à un âge de plus en plus précoce, s'ajoute une généralisation de l'usage du WiFi tant dans le champ domestique que dans le champ professionnel, ainsi qu'une exposition de plus en plus fréquente aux rayonnements des antennes-relais. On assiste ainsi à une multiplication des temps et des valeurs d'exposition d'un public que tout le monde scientifique s'accorde à considérer comme particulièrement sensible.

Il devient absolument nécessaire d'informer les publics jeunes des risques liés à ces technologies « sans fil ». Le milieu scolaire est le lieu le mieux adapté au lancement d'une campagne de sensibilisation à ces risques. Le choix du laisser-faire et de l'inaction vous rendrait partiellement responsable des risques sanitaires générés par un usage excessif du mobile.

Nous vous demandons donc :

- de lancer des campagnes d'information visant à promouvoir, chez les jeunes, un usage raisonné du portable qui, seul, pourra les protéger des effets sanitaires que suggèrent de plus en plus de résultats de recherches ;
- d'interdire l'usage du portable dans les locaux scolaires ;
- de promouvoir l'usage des connexions filaires pour l'accès à Internet dans les locaux scolaires ;
- d'être le porteur d'une réglementation visant à interdire d'installation d'antennes-relais sur ou à proximité des locaux scolaires et, plus globalement, à réduire l'exposition chronique des enfants à 0,6 V/m

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ces propositions,

EXPÉDITEUR

Nom, prénom

Adresse

Signature

réAGIR



Portables, antennes relais, WIFI, GPRS, 3G, WIMAX...

TcherMobile ?

Monsieur le Ministre de l'Écologie,

Le projet de loi transposant les résultats du Grenelle de l'environnement ne s'appesantit pas sur une quelconque réglementation encadrant le développement de la téléphonie mobile. Je considère qu'il est pourtant nécessaire et urgent de légiférer sur ce dossier de santé publique en réclamant, notamment, de la part des opérateurs de téléphonie mobile qu'ils respectent un seuil d'exposition des riverains d'antennes fixé à 0,6 volt/mètre.

De plus, l'absence, face à ce risque émergent, de certitudes scientifiques totalement établies, ne peut être un prétexte à l'inaction politique et ne saurait justifier la non application du principe de précaution. Je vous demande donc de promouvoir des programmes de recherche relatifs aux effets de l'exposition chronique à faible dose aux rayonnements électromagnétiques de la téléphonie mobile ainsi que des études épidémiologiques permettant d'identifier et de mesurer ces effets sur les riverains d'antennes.

Par ailleurs, eu égard à la sensibilité particulière des enfants, je vous demande également de bien vouloir interdire la commercialisation et la promotion des portables destinés explicitement aux enfants.

Enfin, nous vous demandons de favoriser, dans tous les lieux publics dépendant de l'État, les connexions câblées plutôt que l'usage du WiFi afin de réduire les expositions chroniques aux champs électromagnétiques qui tendent à se multiplier sans que leurs effets sur la santé n'aient été sérieusement évalués.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ces quelques demandes,

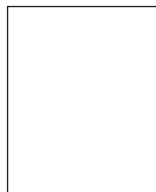
EXPÉDITEUR

Nom, prénom

Adresse

Signature

réAGIR



*Coupon-réponse à renvoyer sous enveloppe
avec votre éventuel règlement à :*

**MADAME LA MINISTRE DE LA SANTÉ
14, AVENUE DUQUESNE
75007 PARIS**

**AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT
97, RUE PELLEPORT
75020 PARIS**

tarif postal
en vigueur

tarif postal
en vigueur

**MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE
246, BOULEVARD SAINT GERMAIN
75007 PARIS**

**MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
10, RUE DE GRENELLE
75007 PARIS**